

GE_GERICHTE C/9286/2019 vom 29. Oktober 2019

GE Cour de justice, 2019-10-29, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_C_9286_2019

FR: GE_GERICHTE C/9286/2019 du 29 octobre 2019

IT: GE_GERICHTE C/9286/2019 del 29 ottobre 2019

Regeste

Effet suspensif - préjudice difficilement réparable | CPC.319.letb.ch2; CPC.125.leta; CPC.325

Erwägungen

E. 12

septembre 2014; SPÜHLER, in Basler Kommentar ZPO, 3 ème éd. 2017, n. 7 ad art. 319 CPC; HOFFMANN-NOWOTNY, ZPO-Rechtsmittel, Berufung und Beschwerde, 2013, n. 25 ad art. 319 CPC); Qu'il appartient au recourant d'alléguer et d'établir la possibilité que la décision concernée lui cause un préjudice difficilement réparable, à moins que cela ne fasse d'emblée aucun doute (par analogie ATF 134 III 426 consid. 1.2 et 133 III 629 consid. 2.3.1); Que le recours contre le refus de simplification de la procédure au sens de l'art. 125 let. a CPC est en principe irrecevable, le refus du premier juge de limiter le procès à une seule question ne constituant pas un dommage difficilement réparable, mais étant une conséquence inhérente à l'ouverture de toute action judiciaire (COLOMBINI, Condensé de la jurisprudence fédérale et vaudoise relative à l'appel et au recours en matière civile, in JdT 2013 III 131, p. 157); Qu'en l'espèce, l'existence d'un préjudice difficilement réparable est, prima facie et sans préjudice de l'examen au fond, douteuse; Que, s'agissant du refus de limiter la procédure à la question de la légitimation passive, l'on ne voit pas en quoi le fait de devoir répondre à une demande en justice pourrait causer à la partie défenderesse un préjudice difficilement réparable au sens évoqué supra ; Qu'au surplus, le délai prolongé au 18 octobre 2019 pour répondre à la demande a été suspendu par le Tribunal, de sorte que la requête d'effet suspensif est, dans cette mesure, dépourvue d'objet; Qu'en tout état, les faibles chances de succès du recours justifient le rejet de la requête de suspension de l'effet exécutoire attaché à la décision attaquée; Qu'il sera statué sur les frais liés à la présente décision dans l'arrêt rendu sur le fond (art. 104 al. 3 CC). * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.